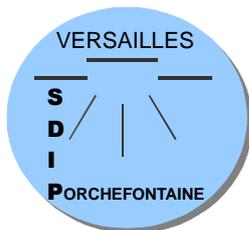


SYNDICAT de DEFENSE des INTERETS de PORCHEFONTAINE

Association régie par la loi de 1901, déclarée sous le n°857

Siège Social : Maison de quartier 86, rue Yves Le Coz, 78000 VERSAILLES

Affiliée à Sauvegarde et Animation de Versailles.



86 rue Yves Le Coz
78000 Versailles

Tel : 01 75 45 56 83
Courriel : contact.sdip@gmail.com
Site : www.sdiporchefontaine.fr

Versailles le 1^{er} mars 2016

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 FEVRIER 2016

A 10 H30, le président Serge PERRUTEL ouvre la séance, accueille les participants, adhérents ainsi que ceux qui découvrent le SDIP. Il remercie la municipalité de Versailles et la maison de quartier de mettre à disposition, tout au long de l'année, les moyens nécessaires à la tenue des réunions de travail.

Il présente les excuses de Martine SCHMIT présidente du conseil de quartier absente pour des raisons familiales et celles du Dr LEFEBVRE vice – président du conseil de quartier retenu pour des raisons professionnelles.

Il demande ensuite aux membres du conseil d'administration de se présenter. (La constitution du conseil d'administration et du bureau est donnée en annexe)

Enfin il annonce le plan de déroulement de la séance et propose que les questions et remarques de l'assemblée soient regroupées à la fin, dans une session d'une demi-heure.

1 - RAPPORT FINANCIER *(rapporteur Yannik Schifres)*

Yannik SCHIFRES présente et commente les résultats de l'exercice, résumés dans le tableau ci-dessous :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Solde au 31/12/2014 | + 4035,75 € |
| • Fonctionnement de l'association | |
| – Recettes de fonctionnement | +1231,37 € |
| • Cotisations, dons, produits financiers | |
| – Dépenses de fonctionnement | - 712,62 € |
| • Assurance MACIF | |
| • Cotisations (SAVE, Maison des Associations, Yvelines Environnement) | |
| • Frais et fournitures diverses | |
| • Documentation pédagogique ONF | |
| – RESULTAT DE L'EXERCICE | .+ 518,75 € |
| • Activité exceptionnelle | |
| – Vente de livres | + 660,00 € |
| Dons aux écoles (Yves Le Coz & Corneille) | - 660,00 € |
| Solde au 31/12/2015 | + 4554,50 € |

Il précise que la rubrique « vente de livres » correspond au produit de la vente du livre « Versailles, sept siècles de l'histoire du quartier de Porchefontaine » de Pierre CHAPLOT et Claude DUTROU dont l'intégralité de la recette a été versée, sous forme de don, aux écoles Yves le Coz et Corneille.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

2 - RAPPORT MORAL

2-1- Commission Urbanisme (Rapporteur Jacques Samanos)

Membres de la commission : Michel CARRÉ, Martine ETIÉVANT, Jacques SAMANOS, Yannik SCHIFRES,

2-1-1 Enfouissement des lignes aériennes

Dans un premier temps Jacques SAMANOS fait un rapide historique des actions menées par la commission pour faire avancer ce dossier : dès 2010, l'enfouissement des lignes aériennes avait été classé prioritaire par le conseil d'administration du SDIP nouvellement élu, tant le quartier était en retard dans ce domaine par rapport aux autres quartiers de Versailles. En octobre 2010, un courrier avait été envoyé à monsieur de MAZIÈRES, maire de Versailles pour attirer son attention sur cette différence de traitement et pour lui demander d'accélérer le programme. Un relevé exhaustif de l'état d'enfouissement des lignes aériennes dans toutes les rues du quartier avait été effectué puis présenté lors de l'assemblée générale d'octobre 2010 en présence de représentants du conseil de quartier et enfin remis, accompagné d'un reportage photos, au maire adjoint chargé de la voirie lors d'une rencontre en mars 2011 ; depuis, les contacts avec les élus de la municipalité ou les services techniques de la ville se sont répétés chaque année. En décembre 2013, une enquête réalisée auprès des adhérents du SDIP avait révélé que 77% des personnes interrogées considéraient comme prioritaire l'enfouissement des lignes aériennes.

Dans un deuxième temps, Jacques SAMANOS énumère et commente la liste des travaux d'enfouissement de lignes aériennes réalisés depuis 2010

- 2011 : un tronçon de la rue Racine
- 2012 : rue de la chaumière et rue Saint Michel,
- 2013 : rue de l'Etang
- 2014 : Rue Augusta Holmes
- 2015 : Rue Lamartine (entre rue Yves le Coz et rue Albert Sarraut), rue Yves le Coz depuis la rue du Pont Colbert jusqu'à la rue Coste et rue du Foyer Versaillais.

Il fait remarquer que le programme réalisé en 2015 semble marquer une accélération du rythme d'enfouissement sans doute en relation avec les engagements pris par la liste, aujourd'hui élue, que le SDIP avait consultée lors des élections municipales de mars 2014. En effet celle-ci s'était engagée sur le programme suivant :

« Les rues déjà programmées pour la période 2014-2018 sont les suivantes : Augusta Holmes, Lamartine, Yves le Coz, La Fontaine, Coste, Deroisin, Remont, des Moines, de Turenne/Villars, Mignard, Girardon.

Avec les travaux de la première mandature, l'essentiel sera donc fait dans les six ans qui viennent »

Pour 2016, le programme prévoit l'enfouissement des lignes dans le tronçon de la rue Jean de la Fontaine situé entre la rue Coste et la rue du Cordon, ainsi que les petits barreaux des rues Mignard, Girardon et Berthelot entre la rue Jean de la Fontaine et la rue Yves le Coz.

Le programme annoncé jusqu'à 2018, s'il est respecté, représente une réelle avancée dont le SDIP et les habitants de Porchefontaine ne peuvent qu'être satisfaits. Cependant, avec les restrictions budgétaires annoncées il conviendra de rester vigilant aux arbitrages.

2-1-2 Assainissement

A cause de la situation géographique du quartier et de la présence de cours d'eau souterrains, le risque d'inondation des sous-sols de certaines maisons est un problème latent. En mars 2012, le SDIP avait mené une enquête auprès des habitants du quartier sur ce problème. Les résultats avaient donné lieu à une rencontre avec Vincent BOUDRIOT chef de service à la direction générale des services techniques de la ville et avec Magali ORDAS, maire adjoint déléguée à, l'environnement, la propreté et la qualité de la vie. Cette réunion avait permis de faire le point sur la politique de la ville dans ce domaine et prendre connaissance des travaux effectués pour lutter contre ce risque. En janvier 2016 une nouvelle rencontre a eu lieu et a permis de mettre à jour les informations. Elle a été également l'occasion de rappeler que le réseau d'assainissement est dimensionné pour absorber les orages décennaux et qu'il est nécessaire, lors de nouvelles constructions de prévoir des bassins de rétention pour répartir dans le temps, l'évacuation de l'eau. Parmi les travaux réalisés récemment, on peut noter la réhabilitation du collecteur près des six ponts et le nettoyage des embâcles près de l'Etang.

Pour 2016 il est prévu dans le haut de la rue Mignard le chemisage de la canalisation et dans le bas la pose de fourreaux. Un dispositif de récupération de l'eau sera construit au club hippique, et un des terrains de sport sera rénové. Enfin, il est prévu, dans l'avenir de construire un bassin de rétention dans le barreau entre la rue Coste et la rue Berthelot.

2-1-3 Nuisances visuelles (Rapporteur Jacques Samanos)

Lors des élections municipales de mars 2014, le SDIP avait alerté les listes candidates, sur la pollution visuelle occasionnée par les grands panneaux publicitaires répartis à de nombreux endroits dans le quartier et entre autres sur les terre-pleins SNCF. En réponse, la liste aujourd'hui élue s'était engagée à réviser le règlement local de Publicité.

En octobre 2014, le SDIP a envoyé un courrier à Mme Marie Boelle, maire adjoint déléguée à l'urbanisme pour rappeler les engagements pris.

Fin novembre, celle-ci nous a confirmé que le conseil municipal, avait décidé, par délibération du 20 novembre 2014, la révision du règlement local de publicité et le lancement de la concertation.

Dans ce cadre, un courrier a été envoyé à monsieur de MAZIÈRES, maire de Versailles, rappelant, avec reportage photos à l'appui, que la publicité dans le quartier de Porchefontaine était particulièrement polluante et indiquant les grands principes à respecter en la matière. Dans le même temps, le SDIP invitait ses adhérents à exprimer individuellement leurs demandes dans le cadre de la concertation.

Début novembre 2015 une première réunion avec les organismes compétents, a été organisée par la municipalité puis le conseil municipal a validé, en séance du 17 décembre 2015 les orientations proposées. Celles-ci ont été présentées aux personnes publiques associées, les professionnels et les associations (parmi lesquelles le SDIP) lors d'une 2^{ème} réunion qui s'est tenue le 22 janvier 2016.

Jacques SAMANOS en présente quelques-unes : Versailles sera divisé en deux zones : le « secteur sauvegardé » situé à proximité immédiate du château, dans lequel la publicité sera totalement interdite sur certaines places. Hors « secteur sauvegardé », le projet prévoit une protection renforcée dans tous les quartiers : **la proposition est de supprimer tous les dispositifs scellés au sol y compris les dispositifs 4x3 installés sur le domaine ferroviaire** dont la plupart sont situés sur le quartier de Porchefontaine ainsi que sur le domaine privé. Seront également interdites les affiches sur les murs de soutènement ; seuls seront autorisés les dispositifs muraux de 8m² sur les murs de bâtiments aveugles ; des restrictions supplémentaires pourront être proposées pour éviter leur prolifération.

Ce projet s'il est appliqué en l'état constituera une amélioration notable de l'environnement dans le quartier.

A ce stade l'agenda prévoit que le projet définitif sera arrêté en mars 2016 puis l'avis des personnes publiques associées (PPA) et de la commission départementale de la nature des paysages et des sites CDNPS) sera recueilli pendant l'été 2016. L'enquête publique aura lieu durant l'automne 2016 et le règlement révisé sera approuvé en fin d'année ou début 2017 pour une application courant 2017

2-1-4 Gare RER/SNCF (Rapporteur Jacques Samanos)

2-1-4-1 Accessibilité

Saisissant l'occasion créée par la publication du dossier sur l'accessibilité dans le magazine de la ville de Versailles, un courrier a été envoyé en mai 2015, à Mme BEBIN, maire adjoint à l'action sociale et à la santé, renouvelant notre demande d'aménagement de la gare SNCF pour permettre aux personnes à mobilité réduite et aux personnes munies de poussettes d'accéder facilement aux quais Malheureusement cette demande n'a pas abouti, en effet, la réponse reçue en juin 2015 nous informe qu'après avoir pris attache auprès de la SNCF et du STIF« *la gare de Porchefontaine ne fait pas partie des travaux prévus de mise en accessibilité du fait d'un faible trafic de trains et de passagers ainsi que de la configuration des lieux.* »

La nouvelle présidence du STIF issue des élections régionales sera peut-être plus sensible à cette demande car la configuration actuelle des lieux interdit totalement l'accès des quais aux personnes à mobilité réduite

2-1-4-1 Nuisances sonores. (Rapporteur Jacques Samanos en remplacement d'Emmanuel de Romémont n'ayant pas pu participer à l'AG))

Le problème des nuisances créées aux riverains par le RER n'est pas nouveau. Le conseil de quartier s'était saisi en son temps de ce dossier auquel le SDIP avait apporté son soutien. Malheureusement les interventions sont restées jusqu'à présent sans effet.

Aujourd'hui les riverains concernés sont assez désabusés, traumatisés pour certains :

- plus d'écran végétal les protégeant non seulement du bruit mais aussi de la lumière des trains la nuit : « *on ne peut plus se tenir dans le jardin, la lumière entre sous forme de spots dans nos maisons, on ressent plus les vibrations* »

- la rumeur a couru que SNCF/ RFF considèrerait le talus comme fragile, souhaitait en étudier la solidité et pourraient envisager à terme un mur anti-bruit.
- Les riverains concernées souhaitent être informés sur les prospects, sur ce qui est envisagé à l'horizon 2, 5 et 10 ans.

Face à cette situation, la commission propose que

- la ligne RER C soit considérée comme une ligne prototype pour l'utilisation de nouvelles machines plus silencieuses.
- un projet de mur anti-bruit soit mis à l'étude.

Dans ce but, le SDIP prévoit de

- reprendre contact avec les directions de la SNCF (exploitation ligne RER C) et RFF.
- d'écrire aux autorités politiques compétentes pour souligner l'urgence d'une mobilisation sur ce sujet.

2-2 Commission circulation (Rapporteur Jean-Paul Ameilhaud)

2-2-1 Circulation automobile

2-2-1-1 Stop dans la rue Yves le Coz au croisement avec la rue Girardon.

Ce stop été mis en place à la demande des riverains pour casser la vitesse excessive du trafic et plus particulièrement des transports publics dans la rue Yves le Coz.

Depuis, les véhicules arrêtés au stop sont obligés de reculer pour permettre aux voitures venant de la rue Girardon de tourner à gauche vers le haut de la rue Yves le Coz. Pour régler ce problème, le SDIP propose de reculer légèrement l'emplacement du stop.

Par ailleurs, certains riverains de la rue Girardon se plaignent de la vitesse excessive des voitures dans leur rue depuis la pose du stop. La solution suggérée serait alors de mettre également un stop dans la rue Girardon. Ce double système de stops existe dans d'autres villes et semble fonctionner.

2-2-1-2 Parking du stade

Jean-Paul AMEILHAUD donne quelques informations sur le parking du stade en cours de réfection : à terme, il aura une capacité de 150 places et sera interdit aux poids lourds de plus de 3, 5 T. Ceux-ci pourront stationner en face du camping où un parking leur est dédié.

La phase 1 des travaux concernant la pose des enrobés est terminée, la phase 2 comprenant le revêtement des allées en enrobé clair, les plantations et les butes-roues est en voie d'achèvement.

Le parking restera gratuit.

2-2-2 Circulation piétons

2-2-2-1 Réhabilitation de la rue de la Sablière

La rue de la Sablière relie le bas de la rue Rémond à Viroflay en longeant la forêt. Peu entretenue et ne disposant d'aucun équipement, elle se présente comme un chemin boueux par temps de pluie et est donc peu pratiqué. Sa réhabilitation pour les piétons faciliterait l'accès à l'ensemble sportif de Viroflay (piscine, tennis..) et surtout à la gare rive Gauche. Elle consisterait à stabiliser le sol et à sécuriser la circulation des piétons par l'installation de l'éclairage et de caméras.

A la demande de Versailles Grand Parc, ce projet fait l'objet d'une étude d'ensemble.

Interrogé en janvier 2016 par une délégation du SDIP, le maire de Viroflay a indiqué que la partie haute située en bordure de l'îlot dit de la « place de la Fête », sera réhabilitée lors de l'aménagement de celui-ci. Les cyclistes emprunteront une voie qui leur sera dédiée le long de l'avenue de Versailles.

Un accord pour le financement de la partie basse, donnant sur Porchefontaine, devra être trouvé.

2-2-2-2 Sécurité de la sortie de la gare

Le passage piéton à la sortie de la gare n'est pas suffisamment sécurisé. En effet, bien qu'en Zone 30, la vitesse est souvent excessive et la priorité aux piétons n'est pas toujours respectée.

Actuellement, l'attention des conducteurs est stimulée par un marquage au sol, un panneau piétons et un ralentisseur ; de plus une caméra de surveillance filme les entrées et sorties du quartier.

Sollicitée par le SDIP de sécuriser d'avantage, la municipalité envisage la pose d'un radar pédagogique.

2-2-3 Circulation des vélos

Actuellement, dans l'avenue de Porchefontaine, les vélos disposent d'une piste cyclable matérialisée dans le sens de la montée et roulent dans le flux de la circulation dont la vitesse est limitée à 30 dans le sens de la descente.

Depuis plusieurs années, la SDIP milite en faveur d'un itinéraire pour les vélos permettant d'aller des octrois jusqu'au camping international. Jean-Paul AMEILHAUD en rappelle le tracé :

- Itinéraire aller empruntant la rue Coste, puis à gauche la rue Rémond et immédiatement à droite entrée dans le parking du stade pour déboucher sur le camping. Du point de vue du SDIP, le nouvel aménagement du parking, facilite la mise en place de cet itinéraire.
- Itinéraire retour passant par la rue Berthelot puis la rue Coste.

Cette proposition a été présentée aux représentants de la municipalité le 2 février 2016.

2-3 Commission transports en commun. Bus B (rapporteur Serge Perrutel)

Membres de la commission : Michel CARRÉ, André HÉREAU, Serge PERRUTEL et Jacques SAMANOS

En introduction Serge Perrutel rappelle que lors de l'enquête auprès des adhérents du SDIP en décembre 2013, le prolongement de la ligne B jusqu'à Viroflay pour se connecter au Tramway T6 avait été plébiscité par 97% des votants.

Fort de cette réponse qui venait conforter le souhait du SDIP déjà exprimé dès 2009, la commission transports en commun du SDIP avait approfondi ses réflexions et présenté ses propositions en Octobre 2014 à M DUSSAC Directeur Commercial et Marketing de Phébus puis à M. Olivier LEBRUN, maire de Viroflay en Janvier 2015. Une deuxième rencontre avec M. DUSSAC a eu lieu en juin 2015 puis avec M. LEBRUN le 2 février 2016. A ce jour les démarches n'ont pas abouti mais M. LEBRUN s'est engagé à porter notre demande auprès de Phébus.

Dans le contexte actuel, le SDIP propose d'avoir accès aux gares de Viroflay RG et Viroflay RD ainsi qu'au T6 en prolongeant la ligne B dans l'avenue de Paris jusqu'aux Arcades à Viroflay d'où les voyageurs se rendraient à pied à l'une ou l'autre des gares, toutes deux situées à moins de 500 m. Là, un espace devra être aménagé pour permettre au bus de faire demi-tour. Selon M. LEBRUN cette solution pourrait être mise en place lors de l'aménagement de l'îlot Germaine Delaunay.

2-4 Nuisances sonores (Rapporteur Michel CARRÉ)

Le survol du quartier par les hélicoptères constitue une nuisance qui occasionne régulièrement des plaintes des habitants. A titre d'illustration, Michel CARRÉ commence sa présentation en montrant une série de photos d'infractions à la réglementation, prises par M. Pillot un adhérent du SDIP particulièrement vigilant..

Il mentionne ensuite qu'une entrevue entre le SDIP et la Direction Générale de l'Aviation Civile a pu préciser plusieurs points :

- Les survols sont autorisés dans un couloir de 150m grossièrement symbolisé par l'axe de l'A186 en ce qui nous concerne.
- La hauteur minimum admise est de 150m
- La hauteur maximum a été portée de 450m à 500 m à la demande des associations.
- Le décret dit « Borloo » d'octobre 2010 contraint fortement les vols privés, les graphes fournis par la DGAC, et présentés par Michel CARRÉ, montrent une baisse de 20 à 25% des survols entre 2010 et 2015.
- 80% des vols sont attribués à des aéronefs publics (gendarmerie, armée, SAMU...)

La base militaire 107 gère notre périmètre de survol. Un comité consultatif est organisé annuellement, Versailles Grand Parc est représenté par les maires de Jouy en Josas et Bièvres.

Enfin, Michel CARRÉ indique qu'en cas d'abus, les plaintes sont recevables par téléphone 01 45 07 30 30 ou courriel osa.ba107@inet.air.defense.gouv.fr.

Un site internet est consultable pour informations : www.ba107.air.defense.gouv.fr (téléchargement info riverains).

2-5 La fibre optique (Rapporteur Michel Carré)

Michel CARRÉ fait un rapide historique de l'installation de la fibre optique à Versailles.

Dans un premier temps, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) a attribué à « l'opérateur d'infrastructure » SFR la charge du déploiement de la fibre optique FTTH (fiber to the home) sur le territoire de Versailles.

L'objectif était d'apporter à l'horizon 2017/18, le « très haut débit » en fibre optique à tous les résidents de la commune sans exception, dans un premier temps 300Mo/s (symétrique montant et descendant) voire en 2020, 1Go/s.

A noter que la ville n'est ni maître d'ouvrage ni ne finance le projet, elle est seulement « facilitatrice ». Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention d'investissements, SFR avait prévu d'équiper Versailles entre 2012 et 2016. Son choix était d'installer la FTTH c'est-à-dire la fibre jusqu'à l'amplificateur et non jusqu'au domicile (FTTH).

Le 20 août 2014, suite au rachat de SFR par Numéricable tout a été arrêté. Alors que seuls 65 foyers versaillais étaient équipés de la fibre optique nouvelle génération sur 45000 potentiels.

Début juillet 2015, le SDIP a alerté, par courrier, l'ARCEP sur les retards pris par l'installation de la fibre dans le quartier et sur la non-conformité (connexion en toute fin par câble coaxial) des installations existantes au cahier des charges stipulant FTTH (fibre jusqu'au domicile).

En réponse, par courrier du 20 juillet 2015, l'ARCEP s'est engagée à informer le SDIP directement, des éléments susceptibles d'intéresser ses adhérents.

Depuis, en octobre 2015, l'opérateur SFR-Numericable a perdu son bras de fer avec la Ville, l'installation de la fibre optique a été confiée à son principal rival Orange.

C'est une décision de la Haute autorité de la concurrence, fin juillet, qui a permis de dénouer la situation. Celle-ci a décidé de lever l'exclusivité de SFR-Numéricable partout où l'opérateur a relié, en toute fin, les appartements par câble et non par fibre (FTTH), comme prévu initialement.

Orange est en train de boucler les dernières études nécessaires avant de démarrer les travaux à Versailles, mais aussi à Buc, Les-Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas et Saint-Cyr-l'Ecole.

2-6 Commission Zone verte (Rapporteur Serge Perrutel)

Serge PERRUTEL commence son intervention en rappelant, carte à l'appui, que la forêt représente plus de 40% de notre cadre de vie et que cette richesse pour notre quartier doit être préservée. Il déplore que pour économiser le coût de la mise en décharge, certains utilisent la forêt comme un dépotoir pour leurs appareils ménagers usagers ou pour leurs gravats ce qui conduit l'ONF (Office National des Forêts) à consacrer 18% de son budget au ramassage des ordures.

Devant ce constat, le SDIP a choisi de combattre le mal par la racine, en aidant le corps enseignant à sensibiliser les élèves, dès l'école primaire, à la vie de la forêt. A cet effet, de la documentation pédagogique publiée par l'ONF a été fournie aux trois groupes scolaires du quartier, documentation qui pourra être utilisée par un animateur de l'ONF lors des sorties scolaires organisées et programmées avec le corps enseignant.

Une quatrième documentation a été également remise à la directrice de l'école "le village Montreuil", dont la directrice est habitante du quartier et présidente du CLAP53

Ces documentations ont été financées par la vente du livre de Porchefontaine.

A titre d'illustration, un exemplaire de cette documentation a été mis à la disposition des participants à l'AG pour consultation.

2-7 Hommage à Pierre Béquet (Rapporteur Serge Perrutel)

Habitant du quartier de Porchefontaine, Pierre BÉQUET est mort le 21 décembre 2012. Lauréat du Prix de Rome de gravure en taille-douce en 1960, il est l'auteur de la Marianne figurant sur les timbres d'usage courant de 1971 à 1978. Il a remporté également le concours pour le timbre du 50^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin mêlant Marianne, croix de Lorraine et drapeau de la France

Le SDIP dont il était membre du conseil d'administration, souhaite lui rendre hommage en donnant son nom au jardin du square Lamôme. En décembre 2013, une demande a été faite dans ce sens, auprès de Monsieur de MAZIÈRES, Maire de Versailles qui a soumis son accord à l'approbation du conseil de quartier. Le nouveau conseil de quartier mis en place après les élections municipales de Mars 2014, a adopté ce projet en mars 2015.

Pour pouvoir concrétiser ce projet, il reste maintenant à obtenir l'accord de la poste, propriétaire du terrain. Le SDIP a entamé les démarches dans ce sens.

2-8 Projet des 5 îlots à Viroflay (Rapporteur Jacques Samanos)

Afin de faire le point sur l'avancement du projet d'aménagement des 5 îlots, une délégation du SDIP, a été reçue, à sa demande, par Olivier LEBRUN maire de Viroflay. La rencontre a eu lieu le 2 février 2016.

Ce projet prévoit la construction dans les dix prochaines années, d'environ 500 logements répartis sur les zones Germaine Delaunay/ La forge, Gare Rive Droite, Réservoirs, la Patte d'oie, la place de la Fête, ces deux dernières étant situées à proximité immédiate du quartier de Porchefontaine. En réalité, il y en aura très probablement plus de 1000, ce qui représente une augmentation de la population de plus de 15%.

La concertation sur l'étude d'impact est maintenant terminée.

Sur le terrain de la source situé à l'entrée de Viroflay par l'avenue de Versailles, les constructions de l'EHPAD (84 lits) et de 88 logements sont bien avancées.

De l'autre côté, le projet de l'îlot de la place de la fête prévoit la destruction des vieux bâtiments (plus ou moins en ruine), la construction de 60 logements, ainsi que l'aménagement de la place et du parking en face des tennis.

La décision de construire un équipement public dédié à l'évènementiel d'une capacité de 400 à 500 personnes, initialement prévu, ne sera prise qu'en fin d'année 2016 dans le cadre de la création du dossier ZAC. La solution alternative, pour répondre à ce besoin de salle de grande capacité, serait d'agrandir la salle Dunoyer de Segonzac déjà existante à Viroflay.

Pour tous ces points le SDIP a attiré l'attention du Maire de Viroflay sur la nécessité de prendre en compte l'impact que vont avoir ces aménagements sur le trafic, le bruit et plus généralement sur le cadre de vie dans le quartier de Porchefontaine.

2-9 Commission culturelle de SAVE. (Rapporteur Bernard Brocheton)

Comme lors de l'AG précédente, Bernard BROCHETON fait une courte présentation de la commission culturelle de SAVE. Il rappelle qu'elle propose des programmes aux membres des associations de quartiers qui lui sont affiliées. Les adhérents du SDIP sont donc concernés.

En général six visites sont proposées par trimestre soit deux par mois

Il rappelle le programme des années précédentes et mentionne celui du premier trimestre 2016 dont les visites sont déjà complètes.

2-10 Site internet (Rapporteur Philippe Silvestre)

Le site Internet du SDIP a été ouvert en janvier 2016. Son adresse est : www.sdiporchefontaine.fr

Philippe Silvestre, fait une présentation en ligne. Il précise que certaines rubriques ne sont pas encore totalement renseignées et invite l'assemblée à le consulter pour se tenir informée des actions du SDIP tout au long de l'année.

En fin de présentation Serge PERRUTEL remercie chaleureusement Philippe Silvestre pour le travail effectué ainsi qu'Alain BONNAUD qui a assuré entièrement la réalisation technique du site.

2-11 Approbation du rapport moral

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

3 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux statuts, le conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les ans, les membres sortants sont rééligibles.

Membres sortants :

- *Jean-Paul AMEILHAUD*
- *Françoise BARTHES*
- *Michel DIVAN*
- *Emmanuel de ROMEMONT*
- *Yannik SCHIFRES*
- *Philippe SILVESTRE*

Se représentent :

- *Jean-Paul AMEILHAUD*
- *Michel DIVAN*
- *Emmanuel de ROMEMONT*
- *Yannik SCHIFRES*

- *Philippe SILVESTRE*

Une nouvelle candidature est enregistrée : il s'agit de Xavier BARTHES (*en remplacement de son épouse dont les obligations professionnelles l'empêchent d'être suffisamment disponible pour cet engagement*)

Vote à main levée

Contre : 0

Abstention : 0

Les six candidats sont élus à l'unanimité.

4 QUESTIONS /DEBAT

Au cours de cette session la parole est donnée à l'assemblée. De nombreuses questions ou suggestions sont alors abordées.

Accessibilité de la gare RER

Faute de pouvoir installer un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, ne serait-il pas possible d'installer une rampe (main courante), sur le mur de l'escalier menant au quai supérieur ?

En revanche la rampe d'accès rabattable posée il y a deux ans sur l'escalier, n'est d'aucune utilité et de ce fait, n'est jamais utilisée.

Circulation

- Un riverain de la rue Yves le Coz situé entre la rue Girardon et la rue Mignard se plaint de nuisances nouvelles

- Le passage des bus entraîne des vibrations dans sa maison.
- La vitesse est excessive depuis le retrait du ralentisseur en particulier celle des bus. Il faudrait rétablir la limitation à 30 km/h et le ralentisseur.
- Il y a de plus en plus de poids lourds dans le tronçon de la rue Yves le Coz entre la place Lamôme et les « six ponts ». Des contrôles seraient nécessaires.

- A l'angle de la rue Rémont/ Augusta Holmes, le stop est régulièrement grillé à grande vitesse. Cela pose un problème de sécurité car il est proche du centre sportif pratiqué par de nombreux enfants. Il faudrait demander des contrôles en plus de ceux pratiqués épisodiquement au stop un peu plus Haut

- Le stop de la rue Girardon au croisement avec la rue Yves le Coz a été supprimé. Les voitures en profitent pour rouler très vite. Pourquoi ne pas mettre un feu tricolore.

Face à ces différents problèmes, Serge Perrutel confirme que le SDIP soutient le projet de passer l'ensemble du quartier en Zone 30.

Stationnement ;

- un riverain se plaint de voitures ventouses stationnant dans la rue Albert Sarraut pendant des semaines.
- Est-il exact que le stationnement va devenir payant rue Yves le Coz ?
- Il faudrait interdire le stationnement des engins de chantier à l'angle de la rue Molière et la rue Albert Sarraut

Nuisances visuelles : les talus SNCF ne sont pas bien entretenus

Nuisances sonores : l'alarme du centre hippique se déclenche souvent

Comment éviter la gêne créée par les réunions bruyantes au centre sportif ?

Etat des chaussées : Plusieurs personnes signalent des chaussées en très mauvais état ; c'est, en particulier, le cas de la rue Rémont (tronçon entre la rue Berthelot et la rue du Cordon) et de la rue des Moines entre la rue Jean de la Fontaine et la rue Yves le Coz

Propreté Globalement les rues sont propres mais il faudrait remettre des poubelles près de la résidence Turenne. En leur absence les propriétaires de chiens n'ont d'autres solutions que de déposer les déjections dans les collecteurs.

Il faudrait nettoyer le stop du chemin du cordon plus particulièrement en été

Eaux : Est-il prévu de séparer les eaux pluviales des eaux usées ? Réponse : les constructions récentes doivent prévoir la séparation de ces deux types d'eaux mais les deux se déversent ensuite dans le même réseau d'assainissement. En proportion les eaux usées, sont presque négligeables par rapport à celles des eaux pluviales. Les stations d'épuration sont dimensionnées pour traiter la totalité.

Prochains Conseils d'Administration :
4 avril 2016
13 juin 2016
A 20 h 30 à la maison de quartier.

A Versailles le 1^{er} mars 2016

Serge PERRUTEL
Président

Jacques SAMANOS
Secrétaire